

De: cristina.martinez@pc.gc.ca
Envoyé: 27 mai 2010 14:15
À: raccordement-romaine@bape.gouv.qc.ca
Cc: mingan.archives@pc.gc.ca
Objet: Mémoire de la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan

Bonjour,

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan (RPNCAM) est un territoire insulaire situé dans les eaux du golfe Saint-Laurent le long de la Moyenne Côte-Nord du Québec. La RPNCAM fait partie du réseau des parcs nationaux canadiens. La Loi sur les parcs nationaux du Canada « dédie ces espaces patrimoniaux au peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et pour l'enrichissement de ses connaissances. »

À l'occasion de la consultation publique sur le projet de raccordement du complexe de la Romaine, la RPNCAM souhaite réitérer l'avis qu'elle avait donné au BAPE en 2008 au sujet de l'impact appréhendé du projet sur l'encadrement visuel de l'archipel de Mingan.

Source:
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DB13.pdf>.

Avis de Parcs Canada - Audience publique sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine - Avis portant sur l'impact sur le paysage (p. 5 et 6)

Merci et bonne fin de journée.

Cristina Martinez
Directrice | Superintendent
Unité de gestion de Mingan | Mingan Field Unit
Parcs Canada | Parks Canada

418-538-3331 #221 (bureau / office)



***PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE PAR HYDRO-QUÉBEC***

AVIS DE L'AGENCE PARCS CANADA

Présenté à la commission chargée de l'examen du projet

28 novembre 2008

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Tracé prévu pour le raccordement du projet Romaine
- ANNEXE 2 : Profils topographiques et simulations visuelles pour diverses lignes de visées depuis la route 138
- ANNEXE 3 : Estimation du nombre de visiteurs-touristes de la Minganie et du nombre de nuitées générées pour les mois de juillet et août 2008
- ANNEXE 4 : Impact économique de l'Unité de gestion de Mingan

L'intégrité écologique de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan — RPNCAM

En ce qui a trait à ses parcs nationaux, le Canada a confié à l'Agence Parcs Canada le mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du pays, tout en favorisant chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance. Visant 2,3 % de la superficie du pays, ce mandat donne à Parcs Canada la responsabilité de léguer aux générations futures des territoires écologiquement intègres.

Selon la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, « intégrité écologique » signifie, en ce qui a trait à un parc, « ... un état jugé caractéristique de sa région naturelle et susceptible de durer, qui comprend les composantes abiotiques et la composition de même que l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques, les rythmes de changement et les processus qui les soutiennent. » La Loi stipule également que « La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs. »

En matière de préservation de l'intégrité écologique de la RPNCAM, les préoccupations de Parcs Canada vis-à-vis le projet concernent plus particulièrement les îles situées dans la zone de l'embouchure. Ni la portion marine, ni la zone intertidale de ce secteur ne sont incluses dans les limites du parc. Néanmoins, la moitié ouest de la zone de l'embouchure compte, à marée haute, une trentaine d'îlots communément appelés « Rochers de granite. » Parcs Canada se questionne sur l'effet indirect que pourrait avoir le projet sur la communauté des oiseaux marins qui s'alimentent dans les eaux de ce secteur et sur ceux qui nichent sur les Rochers de granite. Ces préoccupations sont discutées plus en détail dans la section suivante.

Les oiseaux marins (incluant la Sterne pierregarin)

En 2004, Parcs Canada faisait connaître ses préoccupations en lien avec le projet Romaine dans le cadre des activités du comité d'évaluation environnementale coopératif Canada-Québec. Parmi ses quatre recommandations, l'une demandait explicitement qu'on réalise des études et qu'on envisage des suivis écologiques sur l'alimentation des sternes dans la baie de la Romaine.

La sterne pierregarin et la sterne arctique sont les deux principales espèces nicheuses des îles de la zone de l'embouchure. En terme d'abondance, la colonie de sternes des îlots de granite figurait au troisième rang des 16 colonies de l'archipel de Mingan en 1999. Lors du dernier inventaire, en 2004, cette colonie était la deuxième plus grosse colonie du parc, avec 983 nids. Or, les populations de sternes de l'archipel de Mingan comptent parmi les plus importantes du Québec (Roberge, 2004; SCF, 2008).

L'étude sectorielle réalisée pour le compte du promoteur sur la faune aviaire de la zone d'influence du panache d'eau douce de la rivière Romaine visait à « décrire la communauté aviaire qui fréquente l'embouchure de la rivière [...] (et à localiser les aires d'alimentation et de repos des principales espèces » (Sénéchal *et coll.*, 2006, p. iii). À la demande de Parcs Canada, le promoteur a accepté d'adapter le calendrier de ses périodes d'inventaire pour mieux représenter l'utilisation de la zone de l'embouchure par les sternes (pierregarin et arctique) qui nichent sur les îlots de granite.

Malheureusement, lors de l'année de réalisation de l'étude sectorielle, l'an 2005, les sternes n'ont pas niché dans la zone de l'embouchure. Comme le mentionne Hydro-Québec, les changements imprévisibles, mais temporaires de colonies sont un comportement connu pour les sternes (Étude d'impact, vol. 7, p. 48-49). Ceci étant dit, la zone de l'embouchure de la Romaine est un site d'importance confirmé pour la nidification de ces oiseaux. En effet, les sternes ont niché à cet endroit toutes les fois qu'ont été réalisés les inventaires de sternes du parc (1986, 1992, 1995, 1999 et 2004). La nidification des sternes sur les îlots de granite a aussi été confirmée en 2006, 2007 et 2008.

L'étude de 2005, réalisée en l'absence de sternes nicheuses, indiquait que, cette année-là, les plus grands nombres de sternes observées en alimentation (500 individus) se trouvaient à la marge du delta de la Romaine, au large de la Pointe Paradis. Une aire d'alimentation de moindre importance était également fréquentée par environ 150 sternes dans le secteur de la Fausse chute. Cependant, l'étude n'identifiait aucune aire d'alimentation à proximité des îlots de granite (Sénéchal *et coll.*, carte 22).

En 2007, Parcs Canada a procédé à des observations sur le comportement alimentaire des sternes dans la couronne intérieure de la zone de l'embouchure. La méthode employée était en grande partie inspirée de celle employée dans l'étude sectorielle commandée par Hydro-Québec. L'effort d'inventaire fut

cependant moindre. Ces observations diffèrent de celles rapportées dans l'étude sectorielle quant à la localisation et à l'importance des aires d'alimentation des sternes dans la zone de l'embouchure. En effet, les observations de Parcs Canada, réalisées en présence de sternes nicheuses, indiquent que les aires d'alimentation des sternes en 2007 étaient concentrées autour de deux groupes d'îlots de la zone de l'embouchure. En 2007, les plus grands nombres de sternes dans la zone de l'embouchure (500 individus) ont été observés dans la couronne intérieure et non pas à la marge du delta.

AVIS : Parcs Canada est d'avis qu'il faudrait, avant que ne soit modifié le régime hydrologique de la rivière, mieux documenter l'état de référence pour la « composante valorisée de l'écosystème » que sont les sternes. Parcs Canada souhaite que le promoteur réalise un complément d'étude d'avant-projet sur le comportement alimentaire des sternes dans la zone de l'embouchure, au cours d'un été où les sternes nichent sur les îlots de granite.

L'exposition des oiseaux marins au mercure

Les taux de mercure dans les tissus et les plumes des oiseaux marins s'avèrent de bons indicateurs du taux de contamination des écosystèmes marins par le mercure (Bond et Diamond, 2008 ; Monteiro et Furness, 1995). Toutefois, une revue approfondie de la littérature scientifique serait nécessaire avant que Parcs Canada ne puisse mieux cerner les risques associés à l'exposition au mercure des oiseaux marins en regard du projet Romaine. Ceci dépasse la portée du mandat de Parcs Canada. Parcs Canada s'en remet à l'avis d'Environnement Canada sur cette question.

Déficit sédimentaire et en nutriments pour le milieu côtier des îles de la RPNCAM

Pour l'évaluation globale de l'impact du déficit sédimentaire et en nutriment pour le milieu côtier, Parcs Canada s'en remet aux avis de Ressources naturelles Canada et de Pêches et Océans Canada.

Les programmes de suivi

L'étude d'impact du projet hydroélectrique de la rivière Romaine mentionne que :

« L'augmentation de l'abondance et de la diversité des peuplements benthiques devrait [...] profiter à plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux qui s'alimentent dans la zone de l'embouchure. » (Étude d'impact, volume 4, p. 28-31)

Le rapport sectoriel mentionne aussi qu'en 2005 les sternes « se sont alimentées de préférence au-dessus des dépôts de surface composée de sable » (Sénéchal et coll., 2006, p. 97). L'étude d'impact précise que la charge sableuse de la rivière Romaine sera réduite de 35 à 46 % (Complément de l'étude d'impact, vol. 2, Réponse à la question CA-126).

Malgré l'effet combiné des changements dans les peuplements benthiques et du déficit des substrats préférentiels pour l'alimentation des sternes dans la zone de l'embouchure, le promoteur évalue que « les modifications du milieu n'auront probablement pas d'effet détectable sur l'abondance des oiseaux qui fréquentent ce secteur » (Étude d'impact, vol. 4, p. 28-32). Le promoteur ne quantifie pas cette probabilité et n'offre pas de références ou d'études de cas pour soutenir cette évaluation. Toutefois, pour le cas des sternes en particulier, Hydro-Québec avance plus loin que « le projet du complexe de la Romaine n'aura aucun impact négatif sur les sternes; il aura, au contraire, un impact positif mineur » (Étude d'impact, vol. 7, p.48-53).

Le promoteur n'a pas l'intention d'effectuer de suivi concernant les oiseaux marins de la zone de l'embouchure. Il justifie ce choix sur la base de l'absence prévue d'impact : « Comme le projet n'aura pas d'effets directs ni d'effets cumulatifs sur les sternes, on ne propose pas de mesure d'atténuation ou de suivi environnemental pour cette CVE » (Étude d'impact, vol. 7, p.48-53). Cette position a été réitérée par le promoteur en première partie des audiences publiques : « il n'y aura pas d'impact sur les populations d'oiseaux qui nichent sur les îles de l'archipel de Mingan, donc on ne voit pas la pertinence de proposer un programme de suivi » (Transcription des séances, vol. 6, p. 61). Plutôt, le promoteur propose de suivre la productivité planctonique du Chenal de Mingan.

La *Directive pour les évaluations environnementales relatives aux oiseaux migrateurs d'Environnement Canada* (http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/eval/mig/index_f.cfm) stipule que :

- « les promoteurs devraient apporter un soin particulier aux [...] zones de concentration des oiseaux migrateurs, telles que les aires de nidification » ainsi qu'aux « habitats situés à l'intérieur ou à proximité de [...] parcs nationaux et autres types d'aires protégées qui ont été établies en partie pour protéger les oiseaux migrateurs et leur habitat »;

- « L'évaluation des effets sur l'environnement qui se produisent directement ou par la modification d'habitats devrait examiner la possibilité que la modification des habitats accroisse la compétition avec d'autres espèces d'oiseaux »;
- « les régimes de suivi sont nécessaires pour déterminer si les impacts sont plus importants que prévu et permettre d'apporter les rectifications appropriées aux mesures d'atténuation s'il y a lieu ».

Les parcs nationaux sont gérés dans un contexte régional et Parcs Canada souscrit au principe de la gestion adaptative. Une telle gestion repose cependant sur la disponibilité d'informations scientifiques pertinentes.

AVIS : L'Agence Parcs Canada est d'avis qu'un suivi des conditions d'alimentation des oiseaux, et plus particulièrement des sternes, devrait être effectué dans la zone de l'embouchure de la rivière Romaine pour vérifier si les impacts sont plus importants que prévu et permettre d'apporter des mesures d'atténuation ou de compensation s'il y a lieu. Le suivi devrait être effectué à intervalles déterminés pendant la période de construction comme d'exploitation du complexe hydroélectrique de la Romaine.

L'impact sur le paysage

« La région de la Côte-Nord, immense et sauvage, offre des paysages saisissants. La qualité visuelle des principaux corridors routiers est un élément déterminant de l'offre en récréation, et par conséquent, de la rétention des clientèles récréotouristiques. [...] Afin d'accroître la renommée de la Côte-Nord et d'assurer un développement harmonieux de la région, il est important de protéger et de conserver les paysages naturels exceptionnels. » (MRNF, 2005)

Ce constat, tiré du *Plan régional de développement du territoire public*, est spécialement vrai en Minganie, où le nombre important de milieux ouverts crée des percées visuelles nombreuses sur un paysage particulièrement sauvage.

Questionné sur l'impact visuel du raccordement du complexe de la Romaine, le promoteur a répondu que la ligne « sera peu visible de la route 138, puisqu'elle sera située, de manière préliminaire, entre deux (2 km) et dix-huit kilomètres (18 km) au nord de la route. » (transcription des séances, vol. 5, p. 34)

La ligne de transport d'électricité qui dessert actuellement la Minganie est faite de poteaux de bois d'une hauteur d'environ quinze (15) mètres. En raison de la végétation basse et de la pente douce du terrain au nord de la route 138, cette ligne est nettement visible sur plusieurs sections de son parcours entre Mingan et Havre-Saint-Pierre. Ces sections sont sises entre trois et cinq kilomètres au nord de la route.

La ligne de transport d'électricité prévue entre la centrale RO-2 et Sept-Îles sera faite de pylônes métalliques d'une hauteur de 60 mètres. Entre Havre-Saint-Pierre et Mingan, le tracé de cette ligne passe sur le versant sud de la pente qui descend doucement du piémont (annexe 1). Tout comme pour la ligne actuelle, la végétation et le relief à cet endroit n'offrent que très peu d'écrans visuels pour cacher les pylônes et les lignes. Les modélisations réalisées par Parcs Canada (annexe 2) indiquent que quelques dizaines de pylônes et plusieurs kilomètres de ligne à haute tension seront visibles depuis la route 138. L'impact sur le paysage est une préoccupation que partagent divers organismes publics, communautaires et privés de la Minganie, dont Parcs Canada, Unité de gestion de Mingan.

Plusieurs infrastructures d'accueil de la RPNCAM (campings, débarcadères, sentiers) sont situées sur le côté nord des îles et ont la côte comme cadre visuel. De plus, la très grande majorité des visiteurs qui accèdent au parc circulent dans le chenal de Mingan, entre la côte et les îles. Ceci est sans compter l'utilisation de la route 138, qui est une composante indissociable de l'expérience de visite de la RPNCAM. Si certaines portions de lignes sont visibles depuis la route 138, celles-ci n'en seront que plus visibles encore depuis la mer et les îles, vu le recul et le dégagement. Les pylônes n'occuperont alors plus le même angle de vue, mais ils perceront néanmoins la ligne d'horizon en maints endroits, et ce, en la dépassant sur une hauteur équivalente à près de 50 % du relief de la côte.

La portion de la ligne prévue qui sera la plus visible est celle située entre la réserve de Mingan et la rivière Bat-le-Diable. À cet endroit, la ligne d'horizon est donnée par une ligne de crêtes au sud de laquelle tombe le tracé prévu de la ligne. Le massif montagneux* qu'on retrouve entre la rivière Le Chasseur et la rivière Bat-le-Diable compte pour une portion importante de cette ligne de crêtes. Ce massif est séparé du relief de l'arrière-pays par des vallées sur son versant nord.

AVIS : Parcs Canada est d'avis qu'Hydro-Québec devrait déplacer le tracé des lignes de transport électrique du complexe de la Romaine de manière à atténuer son impact sur le paysage de la RPNCAM et de sa région immédiate.

* Ce massif sans nom culmine à environ 260 mètres d'altitude au point UTM 444500 E/ 5581500 N. Le repère toponymique le plus rapproché est le lac Okoneo, aussi connu sous le nom Petit lac Okoneo ou lac Ukoneu.

Effet potentiel de la présence de 350 travailleurs supplémentaires dans la région de Havre-Saint-Pierre en 2009

Les commentaires qui suivent font référence au volume 5 de l'étude d'impact, pages 35-41 et 35-42.

La présence de 350 travailleurs supplémentaires à l'été 2009 posera un défi d'hébergement à tous ceux qui voudront séjourner dans la région et plus particulièrement à Havre-Saint-Pierre.

On estime que ces travailleurs occuperont entre 125 et 200 unités d'hébergement pour l'ensemble de l'été. Puisque le début des travaux est prévu avant la saison touristique, l'hébergement disponible dans la région sera occupé par les travailleurs au moment où les touristes arriveront en région.

Parcs Canada a mené une enquête auprès des visiteurs de la Minganie en 2008. L'annexe 3 présente quelques résultats de cette enquête. On en retient que :

- Les touristes de la Minganie en juillet et août représentent environ 28 000 visites-personnes;
- Un peu plus de 30 % des touristes de la Minganie logent en hôtel, motel ou gîte;
- Les visiteurs-touristes qui logent à l'hôtel voyagent en groupe d'un peu plus de 2 personnes (2,3 personnes);
- Les visiteurs-touristes qui logent à l'hôtel y passent 2,4 nuits.
- On estime donc à environ 10 000 nuitées/chambre la demande des touristes de la Minganie;
- Cela correspond à un peu plus de 150 chambres d'hôtel, de motel ou de gîte loués quotidiennement pour la période de juillet et août.

Tout comme les travailleurs du chantier de La Romaine, la majorité des touristes d'agrément séjournent à Havre-Saint-Pierre ou à proximité.

Selon le site Internet de l'ATR de Duplessis, il y aurait environ 125 chambres d'hôtel, motel ou gîte disponibles à Havre-Saint-Pierre. En fonction de ces données, on peut donc prévoir une rareté du logement commercial au cours de l'été 2009. Ceci pourrait avoir un impact à la hausse sur les prix des unités d'hébergement dans la région.

Impact potentiel sur l'industrie touristique de la Minganie

La RPNCAM est un levier de développement d'importance pour l'industrie touristique de la Minganie (annexe 4).

Lors de la planification du séjour en Minganie, la difficulté de trouver un hébergement pourrait amener les touristes à choisir une autre destination. Ces difficultés ainsi que celles prévisibles des touristes n'ayant pas fait de réservations, engendrera un mécontentement par rapport à la destination touristique.

À moyen et long terme, l'insatisfaction qu'engendrerait la rareté de l'hébergement à Havre-Saint-Pierre pourrait transmettre la perception que la région ne possède pas suffisamment d'infrastructures touristiques. Cette perception aurait un effet négatif sur la fréquentation touristique de la Minganie dans le futur.

Certains touristes pourraient écourter leur séjour en Minganie en raison de la situation de l'hébergement. Certains pourraient même n'y passer qu'une seule journée plutôt que de demeurer quelques jours dans la région.

À court terme, chaque séjour écourté entraînera des fuites monétaires à l'extérieur de la Minganie. Ces fuites pourraient être quantifiées puisque l'on estime que chaque groupe de visiteurs-touristes dépense en moyenne 170 \$ par jour dans la région.

D'autres devront séjourner ailleurs qu'à Havre-Saint-Pierre lors de leur séjour.

Nos études démontrent que l'expérience de visite est influencée par des facteurs liés à l'environnement socio-économique de la région visitée (Priskin, 2005). La rareté de l'hébergement, l'accès limité aux services de restauration, compte tenu de l'offre actuelle, pourrait donc représenter des facteurs influençant négativement l'ensemble de l'expérience de visite en Minganie.

AVIS : Parcs Canada est d'avis que, pour ce qui concerne l'effet potentiel de la présence de 350 travailleurs supplémentaires dans la région de Havre-Saint-Pierre en 2009, Hydro-Québec devrait revoir sa stratégie afin de réduire au minimum les impacts sur la saison touristique.

Références

BOND, A. L. et Diamond, A.W. 2008. Total and Methyl Mercury Concentrations in Seabird Feathers and Eggs, Archives of Environmental Contamination and Toxicology, revue en ligne

Directive pour les évaluations environnementales relatives aux oiseaux migrateurs d'Environnement Canada
http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/eval/mig/index_f.cfm

MONTEIRO, L.R. et Furness, R.W. 1995. Seabirds as monitors of mercury in the marine environment, Water, Air, & Soil Pollution, Vol. 80, no.1-4 p.852-870.

MRNF. 2005. Plan régional de développement du territoire public

PRISKIN, J. 2005. Expérience du visiteur dans les aires protégées.

PARCS CANADA. 2008. Étude auprès des visiteurs de la Minganie et de la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan.

ROBERGE, B. 2004. Plan de gestion de l'avifaune marine et aquatique. Volume 2 : Atlas de l'avifaune marine et aquatique. 97 p.

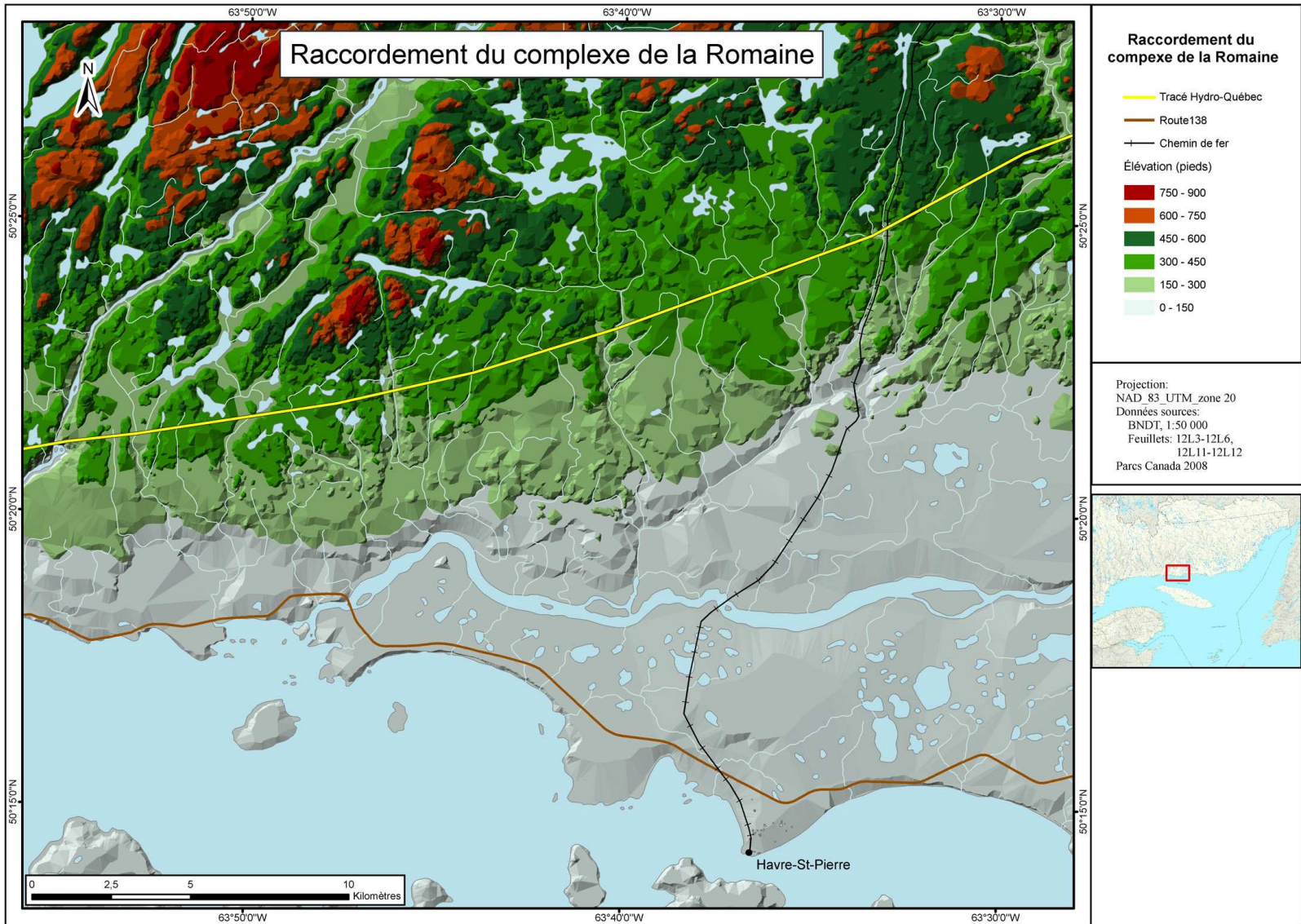
SCF, 2008
http://www.qc.ec.gc.ca/faune/ColoniesDeOiseauxdeMer/oiseaux_de_mer.htm
|

SÉNÉCHAL, H., R. Benoît ; A. Chouinard ; A. Maloney et F. Bédar. 2006. Complexe de la Romaine – Étude d'avant-projet – Étude de la faune aviaire – Zone d'influence du panache d'eau douce de la rivière Romaine. Rapport présenté à Hydro-Québec. Équipement, Direction Développement de projets et Environnement. Québec, FORAMEC inc. 189 p. et ann.

Site Internet de l'ATR
<http://www.tourismeduplessis.com/fr/seloger.hebergement.hotel.asp?list=ville>

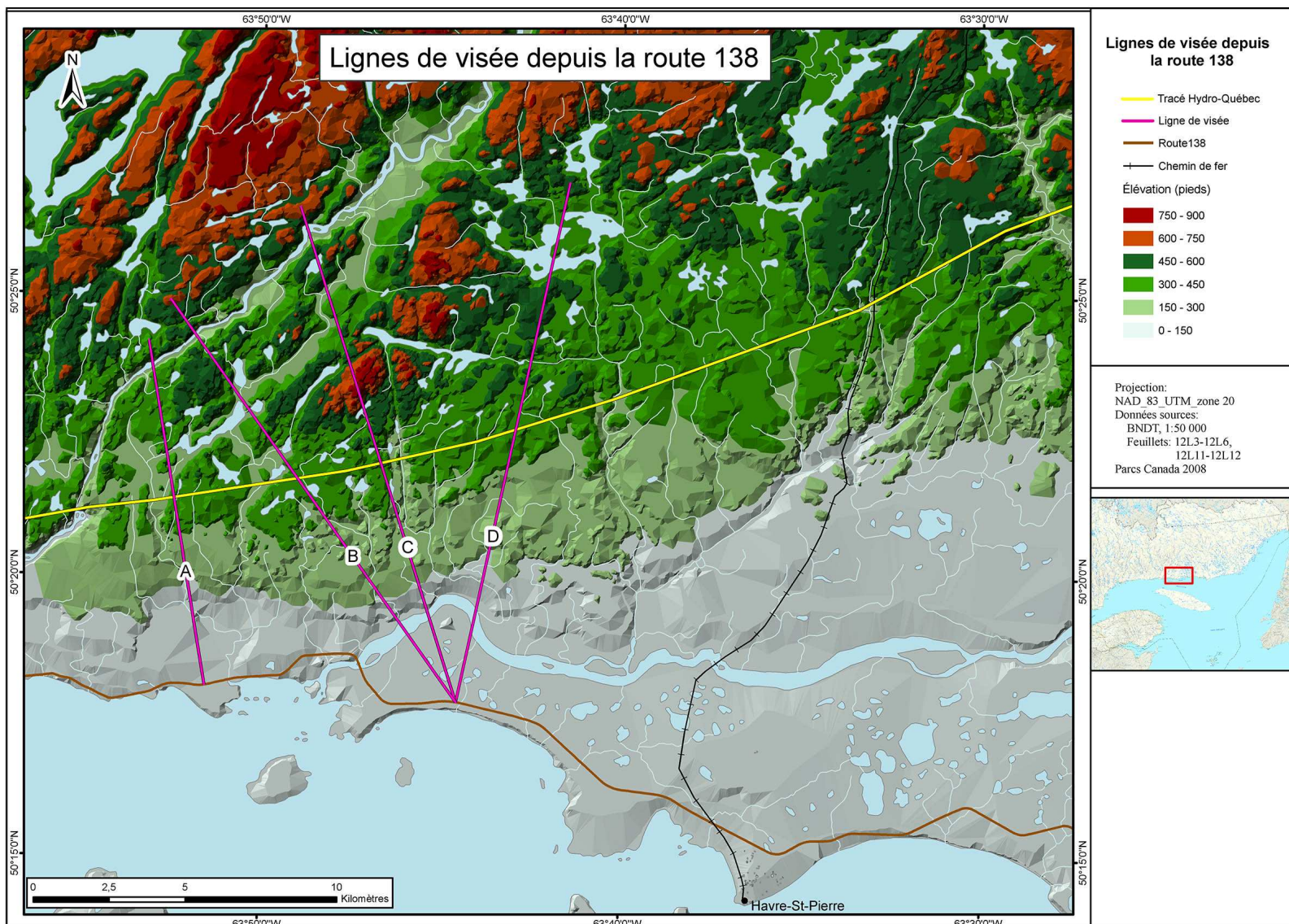
ANNEXE 1

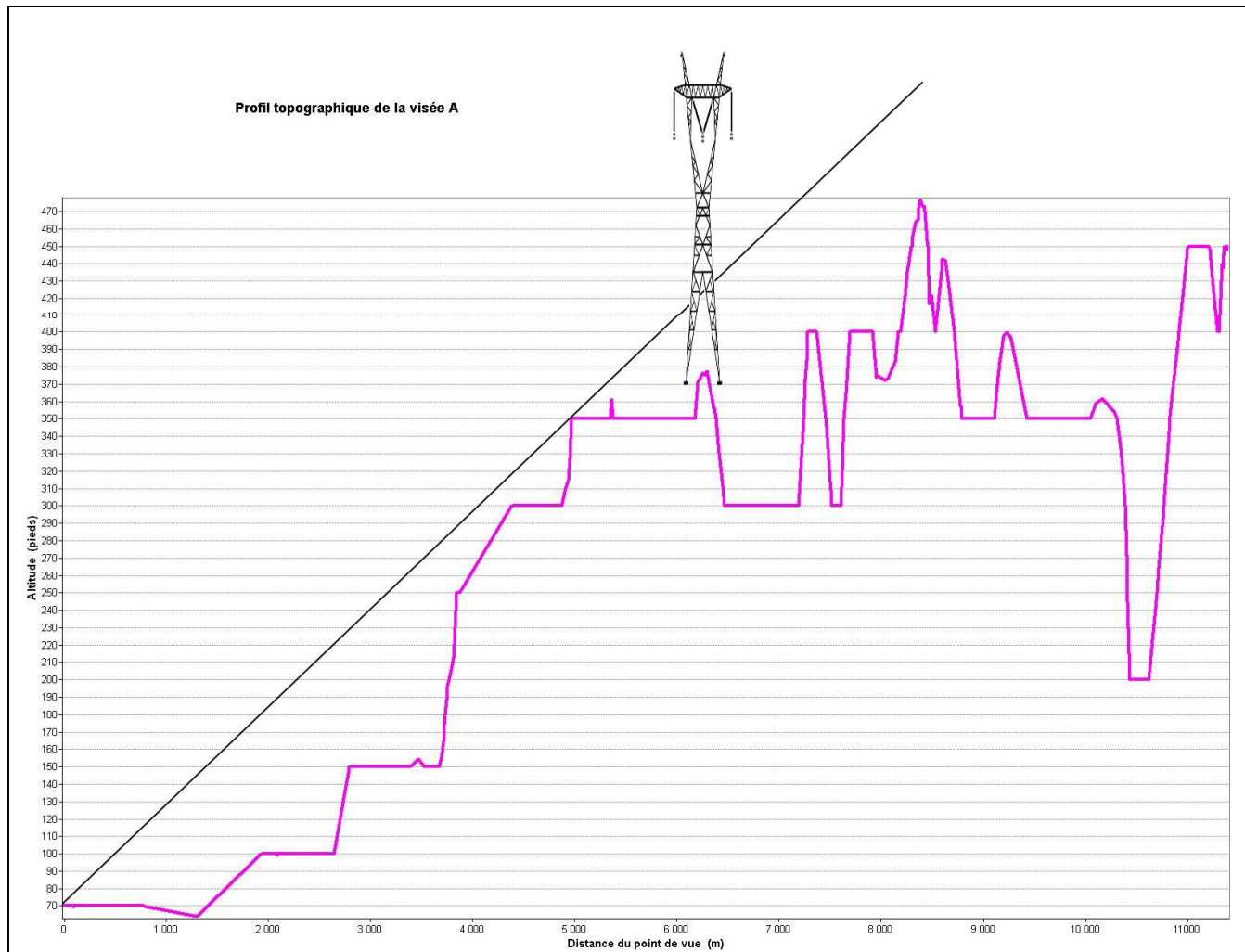
Tracé prévu pour le raccordement du projet Romaine



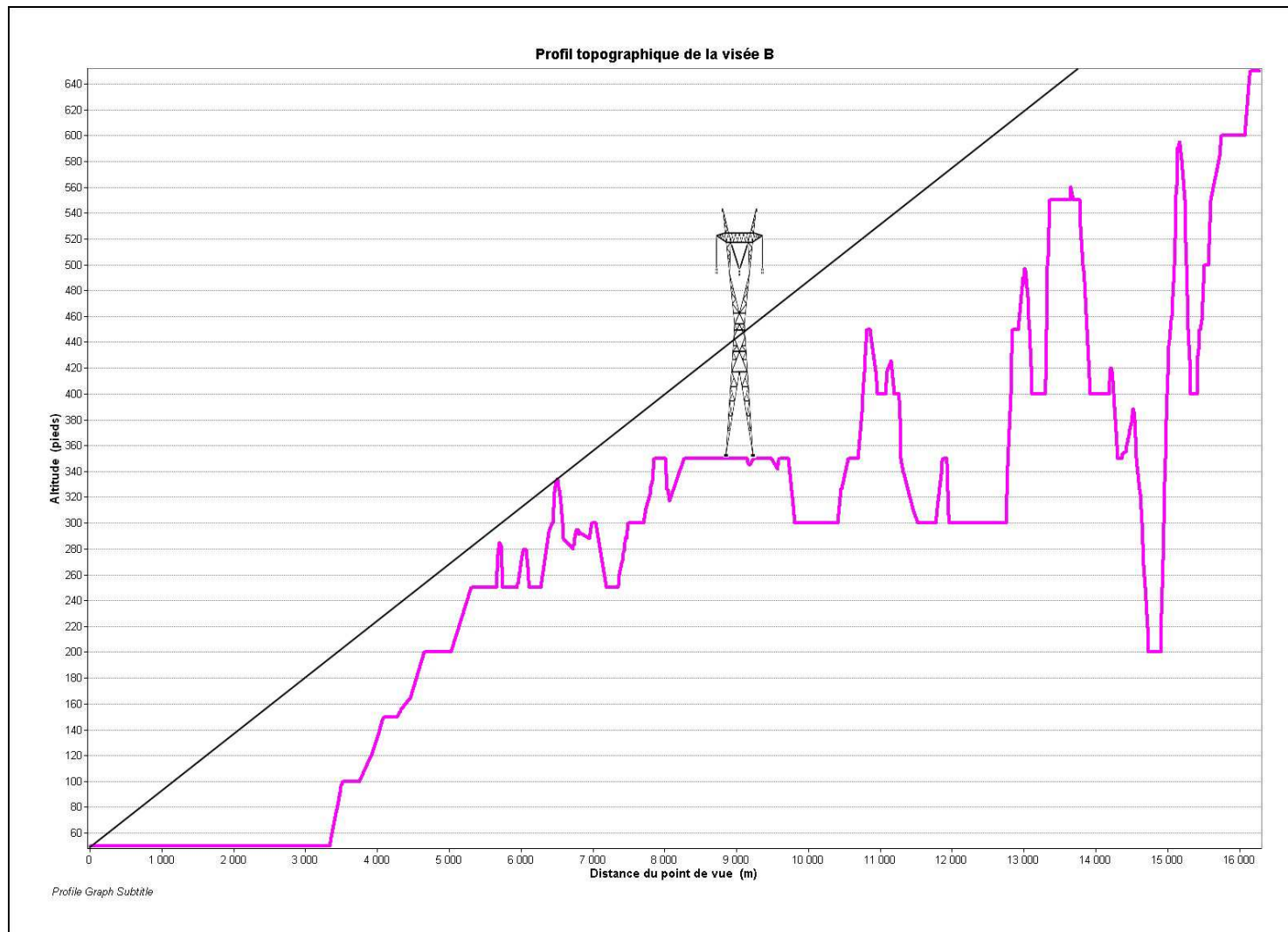
ANNEXE 2

Profils topographiques et simulations visuelles pour diverses lignes de visées depuis la route 138

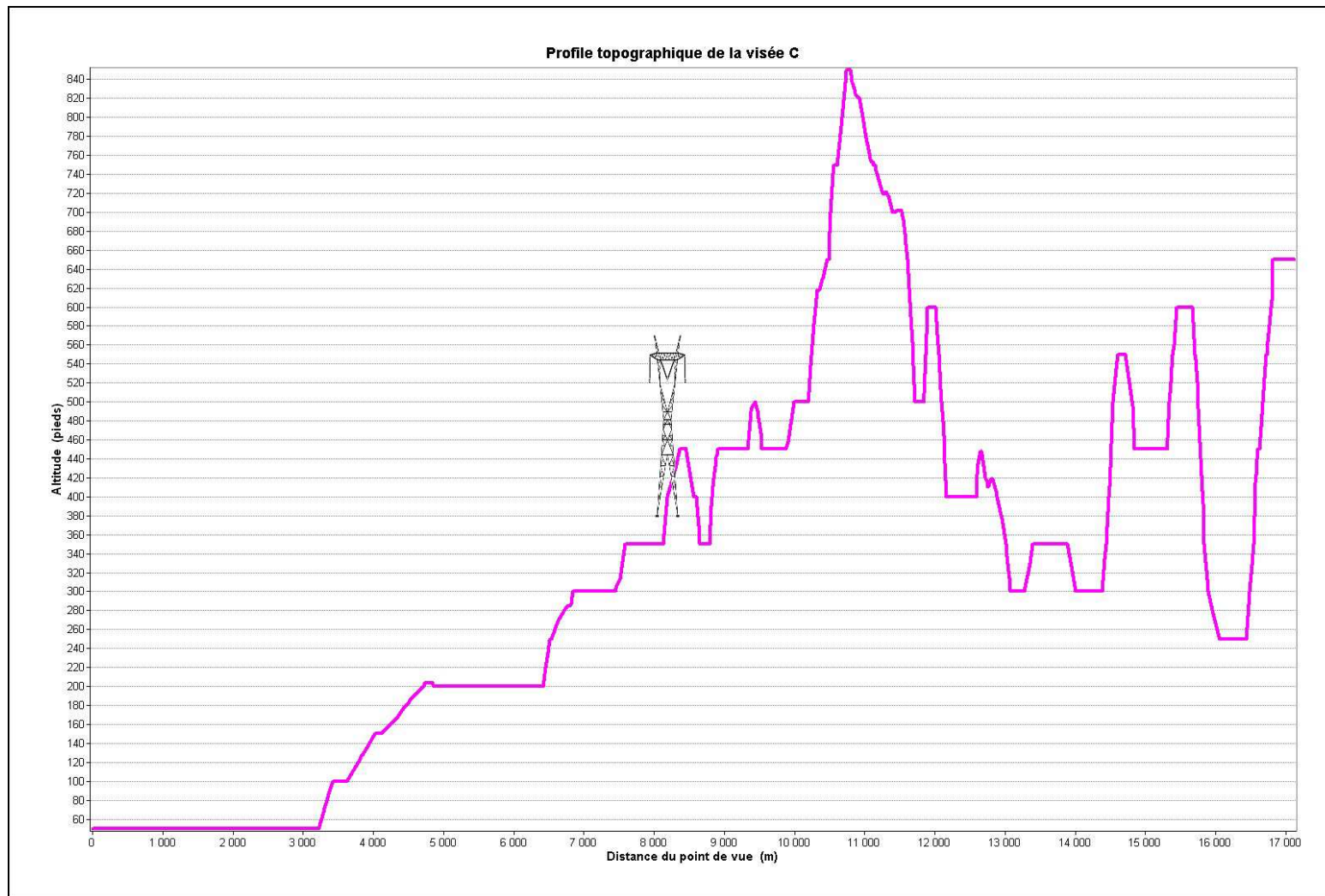




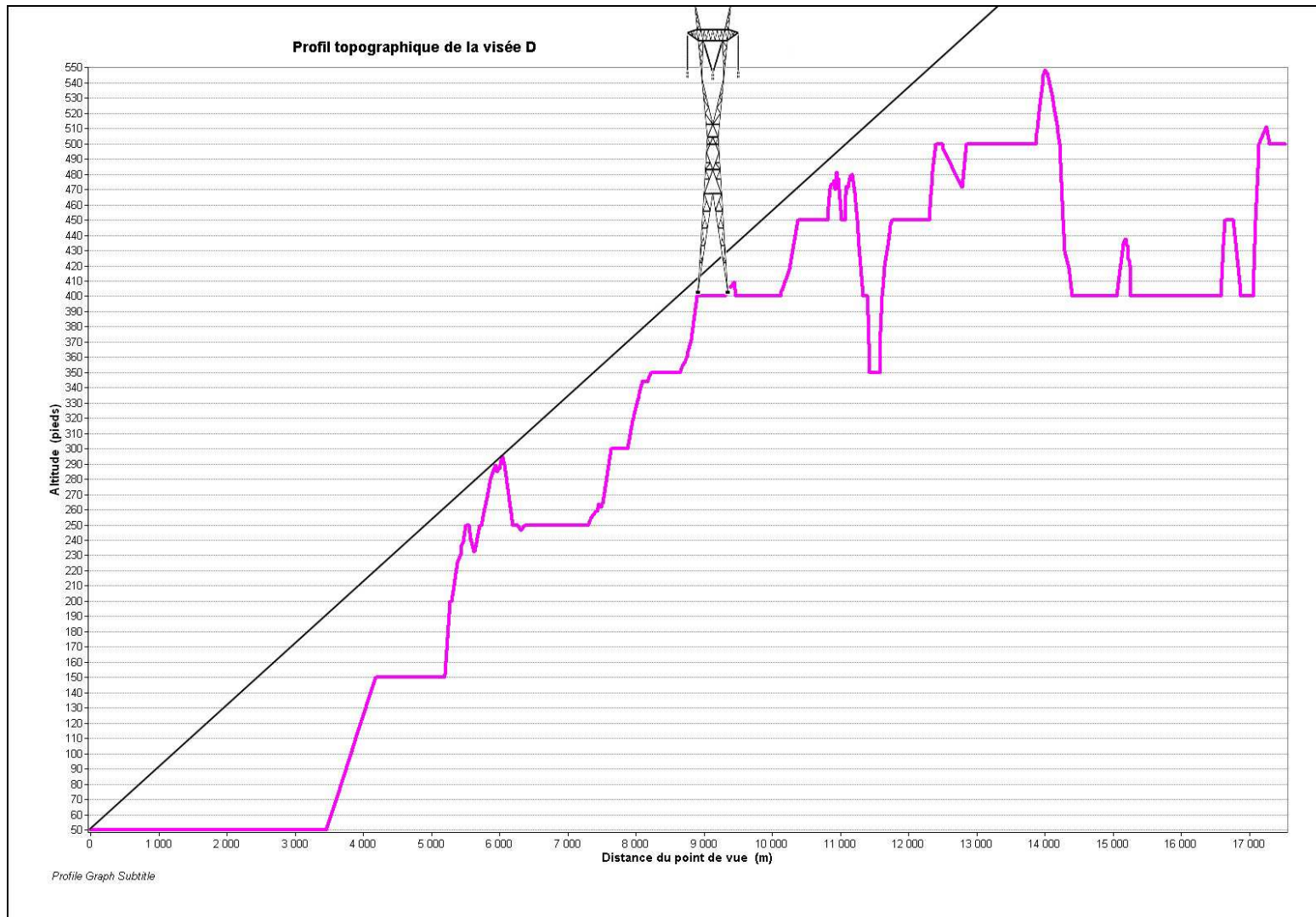
Profil topographique de la visée A à partir de la route 138.
Le trait noir rejoint le profil là où le relief forme la ligne de crête. La topographie cache le tiers inférieur du pylône.



Profil topographique de la visée B à partir de la route 138.
 Le trait noir rejoint le profil là où le relief forme la ligne de crête. La topographie cache la moitié inférieure du pylône.



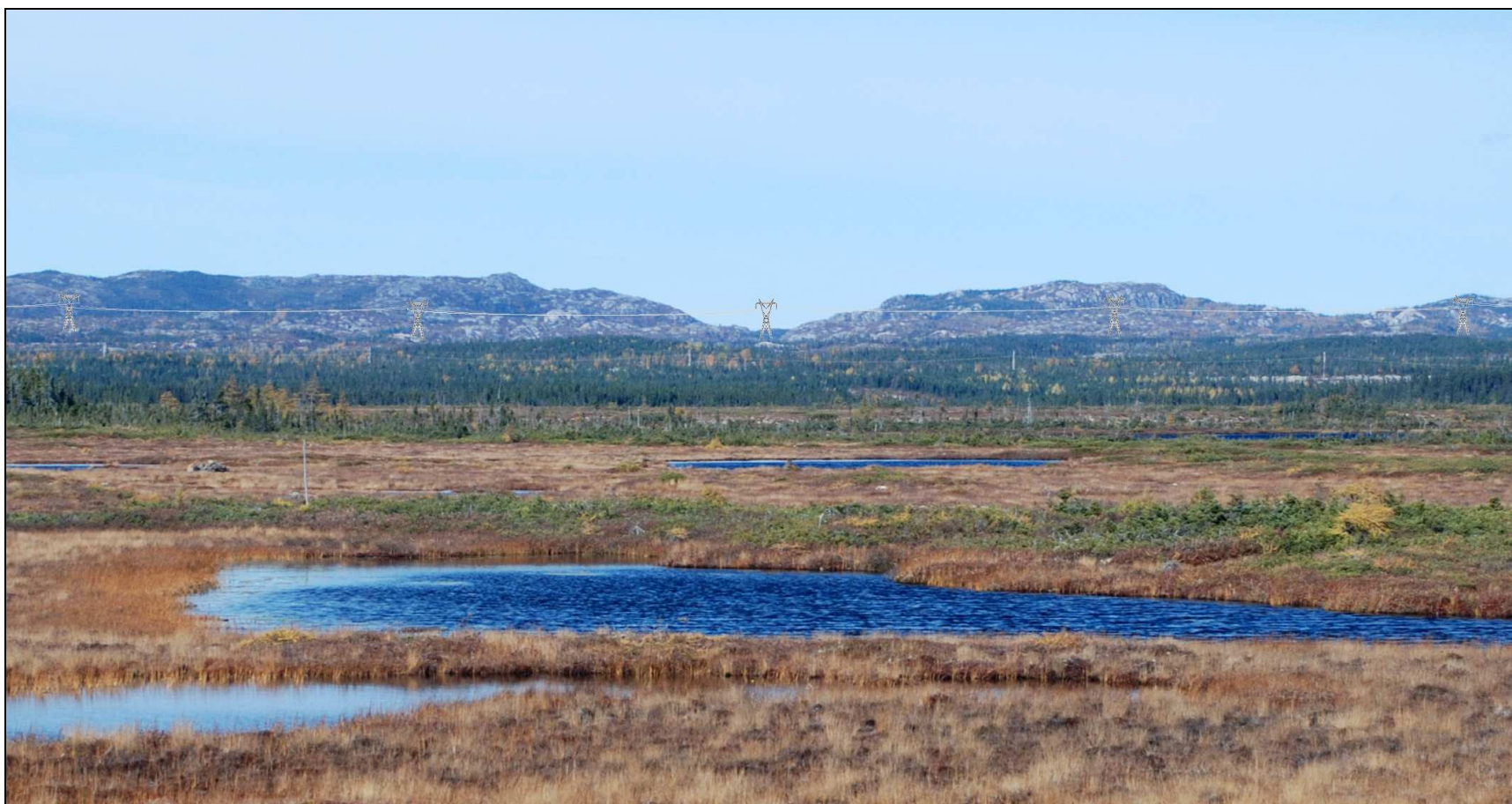
Profil topographique de la visée C à partir de la route 138.
Le pylône ne perce pas la ligne d'horizon mais est complètement visible.



Profil topographique de la visée D à partir de la route 138.
Le trait noir rejoint le profil là où le relief forme la ligne de crête. Le pylône est presque complètement visible.



Ligne de visée A : Simulation de la hauteur (60 m) et de l'espacement (500 m) des pylônes relativement au paysage visible depuis le kilomètre 1200 de la route 138. La ligne actuelle, située à 2,7 km de la route, est visible sur la photo, juste sous la ligne modélisée. On remarque la présence d'un chemin donnant accès à ce secteur.



Ligne de visée C : Simulation la hauteur (60 m) et de l'espacement (500 m) des pylônes relativement au paysage visible depuis le kilomètre 1207 de la route 138. La ligne actuelle, située à 4 km de la route, est visible sur la photo, juste sous la ligne modélisée.

ANNEXE 3

Estimation du nombre de visiteurs-touristes de la Minganie et du nombre de nuitées générées pour les mois de juillet et août 2008

	Visiteurs-touristes RPNCAM			Visiteurs-touristes Minganie seulement			Total	
	N visite-pers.	%	Nuitées louées	N visite-pers.	%	Nuitées louées	N visite-pers.	Nuitées louées
Camping hors parc	5054	36,1%	7826	2002	14,3%	1994	7056	9820
Chalet loué ou prêté	1232	8,8%	2279	1120	8,0%	2912	2352	5191
Motel, hôtel, gîte	5502	39,3%	6045	3598	25,7%	3481	9100	9527
Parents ou amis	1120	8,0%	2410	0	21,3%	0	1120	2410
Total	12908	---	18561	6720	---	8387	19628	26948

Basé sur la fréquentation de juillet et août 2008 où environ 28 000 visites personnes ont été estimées

ANNEXE 4

Impact économique de l'Unité de gestion de Mingan

Source :

Gosselin, D. et Germain, A. (2007) Estimés des impacts économiques de Parcs Canada au Québec pour l'année financière 2004-2005, Outil à l'usage des gestionnaires de Parcs Canada au Québec, Centre de services du Québec, 51 p.

Impact économique de l'unité de gestion de Mingan

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan se situe à la hauteur de la Moyenne-Côte-Nord du Saint-Laurent, à environ 900 kilomètres de Québec. D'une superficie de 97 km², l'archipel inclut tous les éléments naturels qui caractérisent l'est de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent. La réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan se présente comme un chapelet d'îles et d'îlots qui s'étalent sur une distance de plus de 150 kilomètres.

En 2004, l'Archipel-de-Mingan a accueilli 32 535 visiteurs; ceux de l'extérieur de la région ont dépensé un peu plus de 5,4 M\$ lors de leur visite du site.

De son côté, Parcs Canada dépense près de 3 M\$ pour les frais d'exploitation et les investissements capitalisables de l'archipel. Au total, on estime à environ 8,4 M\$ les sommes laissées dans la région, attribuables à la présence de la réserve de parc national.

L'impact économique total de ces dépenses est estimé à près de 6 M\$ annuellement sur l'économie du Québec (PIB). De plus, elles participent au maintien ou à la création d'environ 139 emplois (ÉTP).

Tableau 12 : Impact économique de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan

	INTRANTS	IMPACT TOTAL			
		PIB	Emplois ÉTP	Taxes perçues par les gouv.	Impôts perçus par les gouv.
Dépenses des visiteurs	5 468 607 \$	2 484 475 \$	62,0	122 311 \$	495 937 \$
Dépenses de Parcs Canada	2 930 815 \$	3 468 379 \$	76,8	45 591 \$	865 068 \$
Entretien et exploitation	2 505 879 \$	3 197 142 \$	71,1	31 597 \$	803 497 \$
Investissements capitalisables	424 936 \$	271 237 \$	5,7	13 994 \$	61 571 \$
Total	8 399 422 \$	5 952 854 \$	138,8	167 902 \$	1 361 005 \$

De manière plus spécifique, les dépenses des visiteurs (5,5 M\$) ont un impact économique estimé à plus de 2,4 M\$ sur le PIB du Québec. Elles participent aussi au maintien ou à la création de 62 emplois ÉTP. De son côté, Parcs Canada dépense près de 3 M\$ pour l'entretien, l'exploitation et les investissements capitalisables de la réserve de parc national. L'organisme génère ainsi un impact économique estimé à plus de 3,4 M\$ et contribue au maintien ou à la création de 77 emplois ÉTP.

Chaque dollar investi par Parcs Canada en Minganie a généré 2,03 \$ dans l'économie du Québec (PIB). On notera que, pour chaque dollar dépensé par Parcs Canada pour cette unité de gestion, on compte 0,52 \$ qui est retourné en taxes et en impôts aux différents paliers gouvernementaux.